

# **Opération poules régionales 2020**



## Adoptez deux poules et réduisez vos déchets !

Informations au : 0 800 775 537  
ou par mail :  
[prevention@siaved.fr](mailto:prevention@siaved.fr)

Opération réservée aux personnes  
n'ayant pas encore bénéficié de l'offre

Vous habitez sur  
le territoire de  
La Porte du Hainaut ?



Poule d'

**HERGNIES**



Poule

**COUCOU DES  
FLANDRES**



Poule de

**BOURBOURG**



Poule d'

**ESTAIRE**



**Le SIAVED, Syndicat Inter-Arrondissement pour la Valorisation et l'Élimination des Déchets, propose à 500 foyers volontaires de la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut d'adopter 2 poules de races locales pour réduire leurs déchets.**

Le SIAVED et le Centre Régional des Ressources Génétiques s'associent pour mettre en valeur les poules de nos régions. Notre région possède en effet le **patrimoine avicole le plus riche de France** : Coucou des Flandres, Poule d'Estaires, Poule d'Hergnies ou Poule de Bourbourg... Comme beaucoup de races locales, leurs effectifs sont très faibles, et pourtant, chacune de ces espèces possède des qualités appréciées, souvent méconnues. En adoptant deux poules, vous participez à la sauvegarde de ces espèces tout en agissant pour l'environnement : **Une poule peut picorer jusque 150kg de déchets** de cuisine et de jardin par an, en complément d'une alimentation au grain !

Les différentes races seront attribuées en fonction **des effectifs de chaque race.**

Une participation de 5 euros par foyer (pour les 2 poules) vous sera demandée pour la réservation de vos poules. Attention, le nombre de foyers qui pourront bénéficier de l'opération est limité à 500.

Plus d'information au  **N° Vert 0 800 775 537** (numéro gratuit)

ou par mail : **prevention@siaved.fr**

- o Renvoyez le bulletin ci-dessous **avant le vendredi 3 avril 2020.**
- o Assistez à l'une des réunions d'information sur les spécificités des races régionales et les conseils d'élevage des poules soit le **jeudi 2 avril 2020 à 18h30** à Raismes soit le **vendredi 3 avril 2020 à 18h30** à Douchy-les-Mines.
- o La remise des poules se déroulera mi-mai 2020 (Pas de livraison à domicile). Un courrier d'invitation vous sera envoyé.
- o Une charte d'engagement devra être signée et rendue le jour de la remise des poules.



## Bon de commande

Nom\* : ..... Prénom\* : .....

Adresse\* : .....

Code postal\* : .....

Commune\* (cf. liste au recto) : .....

Téléphone\* : ..... Mobile : .....

Adresse mail : .....

Superficie du jardin en m<sup>2</sup>\* : .....

Possédez-vous déjà des poules? oui  non

Vous souhaitez une race de poule en particulier, merci d'indiquer votre ordre de préférence :

Hergnies : choix n°..... Coucou des Flandres : choix n°.....

Bourbourg : choix n°..... Estaires : choix n°.....

Vous souhaitez :  2 poules de même race  2 poules de races différentes

Je participerai à l'une des réunions :  le 2 avril 2020 à Raismes  
 le 3 avril 2020 à Douchy-les-Mines

Je ne participerai pas à une réunion d'information

Fait à ....., le ..... /..... /.....

Signature\* :

Merci de fournir les pièces suivantes :  
- une photocopie de votre pièce d'identité  
- un justificatif de domicile  
- le bulletin et le règlement de 5€ par **chèque** à l'ordre du Trésor Public à renvoyer au :

**Service Prévention,  
Opération Poules Régionales,  
SIAVED - 5 route de Louches,  
59282 DOUCHY-LES-MINES**

\* Champs obligatoires

dessous.

---

# Concours photos



# CONCOURS PHOTO

Du 1<sup>er</sup> février au 31 mars 2020 (minuit)



## "REGARDS SUR NOS ZONES HUMIDES"

Dans le cadre de ses actions liées aux zones humides et au label Ramsar, le Parc naturel régional organise un concours photo sur le thème des milieux humides. Votre regard nous intéresse : **envoyez-nous vos photos pour mettre en lumière le territoire !**



### Qui peut participer ?

Tout public

### Le but du concours ?

Prendre une photo d'un lieu, d'une espèce végétale, animale sur le territoire du Parc qui selon vous évoque les zones humides. La photographie peut avoir été prise à tout moment. Ressortez vos archives !



### Combien de photos ?



Chaque participant pourra présenter au maximum 4 photographies (une par catégorie).

### Quelle format de photo ?



Format numérique – JPEG-300dpi – 4500 pixels pour le plus grand côté.

### Comment envoyer sa photo ?



Par mail à [m.bouret@pnr-scarpe-escout.fr](mailto:m.bouret@pnr-scarpe-escout.fr) accompagnée du bulletin de participation complété et signé (au verso du flyer ou disponible en pdf sur le site du Parc).



### A gagner :

- 1<sup>er</sup> prix : un équipement multimédia
- 2<sup>e</sup> prix : un tirage photo pro 50x70 cm monté sur support Dibond (photo de votre choix)
- 3<sup>e</sup> prix : un panier de produits du terroir

### Règlement du concours sur

[www.pnr-scarpe-escout.fr](http://www.pnr-scarpe-escout.fr)  
(à partir du 15 janvier)

**Contact :** Mathilde Bouret,  
tél. : 03 27 19 19 70



Parc  
naturel  
régional  
Scarpe - Escaut

# Bulletin de participation

(à joindre aux photos, complété et signé)

Nom..... Prénom.....

Adresse.....

Code postal..... Ville .....

Tél. : ..... Email.....

**Participez à une ou plusieurs catégories mais n'envoyez qu'une seule photo par catégorie et légendez vos photos !**

## Catégorie «Paysages»

légende / lieu : .....

## Catégorie «Faune»

légende / lieu : .....

## Catégorie «Flore»

légende / lieu : .....

## Catégorie «Relation Homme-nature»

légende / lieu : .....

Je soussigné (e), (prénom, nom) .....

..... certifie avoir pris connaissance des conditions de participation du règlement du concours photos « **Regards sur nos zones humides** » \*

Fait le ....., à .....

Signature

\*La participation à ce concours implique l'acceptation du règlement. Son non-respect entraînera l'annulation de la candidature

**Merci de votre participation !**



Pour parcourir toute l'actualité utiliser les flèches ci-



dessous.

# Milieux humides en Fête

**Du 1<sup>er</sup> au 31 mars**

**Concours photo «Regards sur nos zones humides»**

Envoyez vos photos pour mettre en lumière le territoire avant le 31 mars !

+ d'infos sur les conditions de participation dès le 15 janvier sur [pnr-scarpe-escout.fr](http://pnr-scarpe-escout.fr)

**Dimanche 9 février**

10



**Hergnies - Balade jusqu'à la rivière et «instants gourmands»**

Goûtez le chocolat chaud préparé par Cécile dans sa ferme, puis entamez la balade de 4 km, pour flâner dans les rues du village et le long de la Scarpe. Au retour, au Café-rando "Chez Jacky", Anne-Sophie vous

présente les produits de sa toute nouvelle épicerie locale.  
Gratuit. Rdv à 9h45 à la Ferme De Saint Ghislain, 42 rue Louis Hellin

11

**Hergnies - Randonnées**

« Les Marcheurs du Val de Vergne et de Péruwelz » vous proposent des parcours de 5 à 30 km sur la région Hergnies-Condé. Vous aurez la chance de pouvoir contempler les marais de la Basse Vergne, les plans d'eau d'Amaury, de Chabaud-Latour, etc.



Départ de la Salle Léo Lagrange à Hergnies à partir de 8h.  
Participation : 1€. Ravitaillement possible sur les parcours.

**Mercredi 12 février**

12

**Raismes - Rallye d'orientation au Parc Loisirs et Nature de la Porte du Hainaut -**

En famille ou entre amis, percez les mystères des milieux humides au cours d'un rallye. Trouvez les réponses au petit questionnaire élaboré par l'Office de tourisme et le Parc naturel régional Scarpe-Escout. Chaque participant aura la chance de repartir avec une récompense !  
Gratuit. De 9h à 17h.

13

**Beuvry-la-Forêt - «Jouez me mares en forêt»**



Parcours ludique (1,9 km - 2h) à la découverte des mares cachées de la forêt de Marchiennes proposé par l'Office national des Forêts et le Parc naturel régional. Suivi d'un goûter crêpes et chocolat chaud au Restaurant «La Croix ou Fille».

Gratuit. À partir de 4 ans. Rdv à 14h30 devant le Café-rando "La Croix ou Fille", rue du Ghien. Sur inscription au Parc naturel régional, tél. : 03.27.19.19.70.

**Samedi 15 février**

14

**Pecquencourt - Explorateurs des Éclusettes**

Vous ne le savez peut-être pas mais "ils" sont là ! Là en haut d'un arbre, là dans l'eau et même sous nos pieds. Et oui, l'Étang des Éclusettes regorge de surprises. Menez l'enquête grâce à un jeu de piste grandeur nature et découvrez la faune de cette zone humide.



Gratuit. Pour les enfants. Durée 2h. Sur inscription à l'Office de tourisme de Couev d'Ostrevant, tél. : 03.27.08.45.06. Rdv précisé lors de l'inscription.



**Parc naturel régional Scarpe-Escout**  
357, rue Notre Dame d'Amour  
BP 80055  
59731 Saint-Amand-les-Eaux cedex  
03 27 19 19 70  
[contact@pnr-scarpe-escout.fr](mailto:contact@pnr-scarpe-escout.fr)  
[www.pnr-scarpe-escout.fr](http://www.pnr-scarpe-escout.fr)

Parc naturel régional Scarpe-Escout. **DES AUTRES VIEUX S'INVENTE ICI.**

**Les milieux humides en fête**

**Programme des animations du 1<sup>er</sup> au 15 février 2020**

Parc naturel régional Scarpe-Escout

Compteur photo: PNRSE - décembre 2019. Illustration: Nour Elmadani/Photos: PNRSE, Samuel Druze, Bruno Bost, Franck Gaillet.

Pour parcourir toute l'actualité utiliser les flèches ci-dessous.

# **Campagne de sensibilisation de la Croix rouge**





A l'attention de Monsieur Yannick NISON  
Maire de Hasnon  
10 rue Henri Durre  
59178 Hasnon

Paris, le vendredi 22 novembre 2019

**Objet :** Déclaration d'intention de mener une campagne de sensibilisation et de recherche de soutiens réguliers auprès du grand public en porte-à-porte pour le compte de la Croix-Rouge Française

Monsieur le Maire,

Depuis toujours, la Croix-Rouge française s'engage sur tous les fronts de la détresse. Auxiliaire des pouvoirs publics, elle a pour objectif de venir en aide à toutes les personnes en difficulté. En tant qu'association de proximité, la Croix-Rouge française est implantée localement sur l'ensemble du territoire pour répondre efficacement aux besoins. Ainsi, ce sont plus de 58 000 bénévoles qui s'investissent jour après jour au plus proche de la population française.

Pour pouvoir continuer à agir, la Croix-Rouge Française a besoin de faire connaître auprès du grand public ses missions, ses besoins et les défis qui restent à relever.

C'est pour cette raison que nous déclarons, en vertu de la loi du 7 août 1991 (art 3 alinéa 1), notre intention d'entreprendre une **campagne de sensibilisation auprès du grand public à Hasnon du 02 décembre 2019 au 28 décembre 2019, à raison de 5 jours maximum sur cette période**. Une équipe ira à la rencontre des personnes à leur domicile, au nom de la Croix-Rouge française. Elle sera clairement identifiable par un badge et des vêtements aux couleurs de l'association. Notre équipe pourra intervenir aux horaires prévus à cet effet, entre 10h00 et 20h00 du lundi au vendredi et de 10h00 à 18h00 le samedi.

Ces campagnes visent à sensibiliser les individus sur les missions d'intérêt général de la Croix-Rouge française. Elles ont également pour objectif de trouver de nouveaux soutiens réguliers, mais ne feront pas l'objet d'une quête en espèces ou en chèques, et aucun tract ne sera distribué sur la voie publique.

Afin de faciliter le déroulement de cette campagne, nous vous serions reconnaissants de transmettre cette lettre aux autorités compétentes sur le terrain, en particulier aux services de police et d'informer vos administrés au moyen de votre bulletin municipal, site internet ou panneaux lumineux. Pour cela, je reste à votre disposition pour vous faire parvenir si besoin un kit de communication (affiche, communiqué de presse, infographie pour les réseaux sociaux).

Je vous remercie du soutien que vous apportez à la Croix-Rouge française et vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur NISON, mes sincères salutations.

Lucile BOULENGUER  
Chargée de développement des ressources  
pour la Croix-Rouge française  
Direction de la communication et du développement des ressources  
Tél : 01 76 41 01 30  
[relations.collectivites@croix-rouge.fr](mailto:relations.collectivites@croix-rouge.fr)  
Plus d'informations sur [soutenir.croix-rouge.fr/face-a-face](http://soutenir.croix-rouge.fr/face-a-face)

dessous.

---

**Info C.P.A.M.**

## **A partir du 2 décembre, la Cpm du Hainaut met en place le dispositif *Mes Remboursements simplifiés* qui vous permet d'être remboursé des frais d'utilisation de votre véhicule personnel ou des transports en commun.**

Vous vous êtes rendu(e) chez un spécialiste, vous avez été hospitalisé(e)... A cette occasion, vous avez utilisé votre véhicule personnel ou les transports en commun.

Avec la **prescription médicale** de transport établie par votre médecin, vous pouvez demander, directement en ligne, le remboursement de vos frais de transports.

**Mes Remboursements Simplifiés** est une plateforme 100% dématérialisée qui vous permet de faire en ligne votre demande de remboursement. Elle vise à simplifier et accélérer la demande de remboursement des frais de transport grâce à la dématérialisation des échanges.

Sur le site internet <https://mrs.beta.gouv.fr>, déclarez vos frais de transport médicaux en 3 clics via votre smartphone, tablette ou ordinateur :



**1 Renseignez votre trajet :** saisissez les informations nécessaires : nombre de kilomètres, frais de péage, frais de stationnement.

**2 Joignez vos justificatifs :** photographiez ou scannez votre prescription médicale de transport et vos justificatifs (tickets de parking, de bus, de péage...).

**3 Validez votre demande en ligne :** vérifiez vos informations et envoyez votre demande de remboursement. Vous recevrez une confirmation de traitement.

### Les avantages :



**1 Simple,** les démarches se font en ligne de façon sécurisée.

**2 Rapide,** le remboursement est effectué en moins d'une semaine.

**3 économique,** vous n'avez pas de franchise médicale.

dessous.

---

## **Loto les enfants terribles**

Nous vous informons que le loto qui devait être organisé par l'association « Les enfants terribles » est annulé.

Pour parcourir toute l'actualité utiliser les flèches ci-dessous.

---

## **programme fêtes de Noël**





## **Marché de Noël 7 et 8 décembre**

Samedi 7 de 16h à 22h - Dimanche 8 de 10h à 20h – *Place de la Gare*

## **Exposition de tableaux et dessins**

Les 7 et 8 décembre de 10h à 12h et de 14h à 19h – *Bibliothèque Municipale*

## **Concerts à l'église**

Samedi 7 décembre à 15h00 – *école de musique*

Samedi 7 décembre à 18h00 – *Harmonie et Chorale municipales*

**Visite du Père Noël** Pendant le Marché de Noël.

## **Exposition de crèches**

Du 7 décembre au 1<sup>er</sup> janvier à *l'atelier municipal*.

Les 7 et 8 décembre aux horaires du marché de Noël.

Puis tous les mercredis, vendredis, samedis et dimanches de 16h à 20h.

**Entrée gratuite.** Petite restauration proposée par *Les Amis de Grand Bray*.

**Le Calendrier Magique de Noël** – spectacle organisé par *Récré Hasnon*

*Dimanche 22 décembre à 15h – salle des fêtes.*

**Vœux du Maire** Samedi 11 janvier – *salle polyvalente*

Pour parcourir toute l'actualité utiliser les flèches ci-

dessous.

---

## **dossier-noel**

[dossier d'inscription au marché de Noël](#)

Pour parcourir toute l'actualité utiliser les flèches ci-dessous.

---

## **Secours catholique**





# ELLE AVAIT BAISSÉ LES BRAS

Aujourd'hui, Nadia vit avec son petit garçon dans un appartement relais et va devenir aide-soignante. Donnons aux plus fragiles le pouvoir de reprendre leur destin en mains.

**#REVOLUTIONFRATERNELLE**

**FAITES UN DON**

[secours-catholique.org](https://secours-catholique.org)



[caritasfrance](#) [Secours Catholique-Caritas France](#)



Pour parcourir toute l'actualité utiliser les flèches ci-

dessous.

---

# **Informations C.P.A.M.**



**Le vaccin contre la grippe est disponible jusqu'au 31 janvier 2020. Cette année encore, la grippe va faire très mal, vaccinez-vous !**

Il n'y a pas de petite grippe, surtout pour les personnes fragiles. Les personnes de 65 ans et plus, les personnes atteintes d'une maladie chronique et les femmes enceintes font partie des populations vulnérables face au virus de la grippe. La grippe n'est pas une maladie anodine, elle peut être source de complications graves et conduire à des hospitalisations.

**Les 5 bonnes raisons de vous faire vacciner :**

- 1 la grippe peut être dangereuse**, elle peut entraîner des complications graves.
- 2 le vaccin est le moyen le plus efficace de vous protéger.** En étant vacciné(e) vous réduisez le risque d'avoir la grippe.
- 3 le vaccin diminue la sévérité de la grippe**, il limite les risques de complication.
- 4 le vaccin est sans danger**, il ne peut pas donner la grippe.
- 5 le vaccin vous protège, vous...et votre entourage.** Il réduit le risque de transmission du virus à vos proches.



L'Assurance Maladie prend en charge à 100 % le vaccin pour les personnes les plus à risque. Le circuit de vaccination est simple : toutes les personnes majeures éligibles à la vaccination peuvent retirer directement leur vaccin en pharmacie sur simple présentation de leur bon de prise en charge et se faire vacciner par le professionnel de santé de leur choix : médecin, sage-femme, infirmier, pharmacien volontaire.

**En complément du vaccin, apprenez les gestes barrières**

Se laver les mains régulièrement	Toussier ou éternuer dans son coude	Utiliser un mouchoir à usage unique	Porter un masque jetable quand on est malade

La vaccination, qui doit être renouvelée tous les ans car les virus qui circulent évoluent, reste la première protection contre la grippe. Protection à laquelle il faut associer des gestes barrières pour limiter la transmission de la maladie.

## INFORMATIONS DE L'ASSURANCE MALADIE DU HAINAUT

novembre 2019

*mon parcours d'assuré*

**A partir du 1<sup>er</sup> novembre 2019, la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) et l'Aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS) fusionnent pour devenir la **complémentaire santé solidaire**. Découvrez ce nouveau dispositif simplifié.**

La Complémentaire santé solidaire est un **dispositif unique** voué à favoriser l'accès aux soins. Elle a aussi été conçue pour offrir une protection renforcée à ses bénéficiaires.

La Complémentaire santé solidaire est **plus accessible**, elle permet de :

- ne **pas avancer** les dépenses de santé chez le médecin, chez le dentiste, en pharmacie, à l'hôpital ;
- bénéficier de **tarifs sans dépassement** chez l'ensemble des professionnels de santé.

Les lunettes, prothèses dentaires et auditives sont intégralement prises en charge.

En fonction des ressources de votre foyer, une **participation financière** peut être due pour bénéficier de la Complémentaire santé solidaire.

Le montant de la participation financière à acquitter est déterminé en fonction de l'**âge** de chaque bénéficiaire du foyer atteint au 1<sup>er</sup> janvier de l'année d'attribution. Les montants sont répartis selon cinq tranches d'âge. La tranche **70 ans et plus** ne pourra aller au-delà de 1€ par jour.



Pour savoir si vous pouvez bénéficier de la Complémentaire santé solidaire :

- évaluez vos droits avec l'aide du simulateur accessible sur [ameli.fr](http://ameli.fr)
- prenez rendez-vous auprès de votre Cnam
- appelez le 0 800 971 391 (service et appel gratuits)

Si vous pouvez en bénéficier, faites votre demande. Votre Cnam vous donnera la décision dans les deux mois après la réception de votre dossier.

**Avec la Complémentaire santé solidaire, l'accès aux soins médicaux pour tous n'a jamais été aussi simple, aussi large et aussi protecteur.**

dessous.